

Le succès de GSW ne constitue pas un cas isolé. Il fait partie de centaines d'exemples de sociétés canadiennes dont le rendement a porté les exportations canadiennes de marchandises vers les États-Unis à un niveau historique de 121,2 milliards de dollars en 1992, chiffre supérieur de plus de 13 p. 100 à celui de nos exportations en 1991.

Je vous donne un autre exemple, celui de la société RMT Engineering, de Grimsby, en Ontario, qui a mis en place de nouveaux systèmes automatisés de traitement des matériaux. À la suite de sa participation, à Chicago, à une manifestation commerciale parrainée par le gouvernement canadien, RMT Engineering a reçu 200 demandes sérieuses d'informations et de nouvelles commandes d'un montant de 44 millions de dollars; de plus, la société United Parcel Service a manifesté un intérêt extrêmement vif envers ces systèmes, ce qui pourrait se traduire par des ventes supplémentaires d'environ 200 millions de dollars.

Troisième mythe : il n'y aurait plus d'incitation amenant les entreprises étrangères à investir sur le marché canadien.

En réalité, l'ALE a constitué une véritable bénédiction sur le plan de l'investissement. En 1991, l'influx net d'investissements étrangers directs s'est établi à 7,5 milliards de dollars. Il faut souligner que ce bon résultat survenait après une année pendant laquelle nous avons attiré un montant record net de 7,7 milliards de dollars sous forme d'investissements étrangers directs. Comparez ces chiffres à la période de 1980 à 1985, pendant laquelle on a observé une sortie nette de capitaux d'environ 5,4 milliards de dollars.

Ces nouveaux investissements créent des emplois pour nos citoyens et dynamisent l'activité économique dans des collectivités de toutes les régions du pays.

Comme l'a fait observer la Banque royale du Canada, ce renversement de notre rendement sur le plan de l'investissement «donne à penser que les investisseurs d'outre-mer voient dans le Canada une base de plus en plus attrayante pour leurs opérations en Amérique du Nord depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange».

Quatrième mythe : l'ALE n'a aucunement fait cesser les différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Bien sûr, il y a eu des différends. Il n'y a là rien de nouveau. La différence réside dans le fait qu'un des plus importants volets de l'Accord, pour le Canada, concerne le mécanisme que l'Accord a établi en vue d'assurer une gestion équitable et rationnelle des différends qui surgissent.

Depuis 1989, le Canada a demandé la constitution de groupes d'examen chargés d'étudier 24 décisions d'organismes américains. Plus de la moitié des groupes dont les travaux sont terminés ont